

COMPRENDRE ET METTRE EN PLACE LA LOI RELATIVE À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE, DITE LOI SAPIN 2.

Loi SAPIN 2

A qui s'adresse-t-on ?

Cette obligation s'impose aux sociétés employant **au moins 500 salariés** (ou appartenant à un groupe dont la société mère a son siège social en France et dont l'effectif comprend au moins 500 salariés) et dont le chiffre d'affaires ou le chiffre d'affaires consolidé est supérieur à 100 millions d'euros.

Loi SAPIN 2

De quoi parle-t-on ?

La loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite loi SAPIN 2, introduit en droit positif, à compter du 1er juin 2017, une obligation générale de **prévention de la corruption**.

Loi SAPIN 2

Ce que cela implique ?

Pour satisfaire à cette nouvelle obligation générale de prévention de la corruption, des mesures précises doivent être prises, parmi lesquelles : **adopter un code de conduite** intégré au règlement intérieur, définissant et illustrant les différents types de comportements à proscrire comme étant susceptibles de caractériser des faits de corruption ou de trafic d'influence ; **mettre en œuvre un dispositif d'alerte interne** ; **établir une cartographie des risques** régulièrement actualisée et détaillant les risques d'exposition à des sollicitations externes en fonction notamment du secteur d'activité et de la zone géographique.

Loi SAPIN 2

A quelles sanctions s'expose-t-on ?

La commission des sanctions de l'**Agence française anticorruption** pourra, après une éventuelle injonction de mise en conformité, prononcer des sanctions pécuniaires pouvant aller jusqu'à **200 000 euros** pour les personnes physiques (dirigeants) et **1 000 000 d'euros** pour les personnes morales. La décision d'injonction ainsi que les sanctions prononcées pourront être publiées.

La LOI SAPIN 2 nécessite avant tout **d'être bien comprise par tous les acteurs concernés** pour être correctement mise en place et respectée.

Solution

La solution : traiter l'application de cette loi en premier lieu par une formation digitale complète, rapide et personnalisée auprès de tous les managers et collaborateurs concernés dans l'entreprise.

Loi Sapin 2

Woonoz, en collaborant avec les cabinets LAMY LEXEL et GRANT THORNTON, a conçu le premier module d'Ancrage Mémoirel® « LOI SAPIN 2 ». L'objectif de cette formation est d'ancrer une quarantaine de savoirs et réflexes clés pour comprendre et respecter la loi SAPIN 2.

Preuve

Les techniques de neuro-learning et d'adaptive learning au cœur des formations Woonoz ont apporté la preuve de leur efficacité dans les domaines de la sécurité et de la conformité. Woonoz est aussi à l'origine du Projet Voltaire®, fort de ses 5 millions d'utilisateurs pour la remise à niveau en orthographe.

Programme

Environ 35 min
d'immersion
pour maîtriser
36 points clés

Chapitre 1

Règles et bonnes pratiques

Se sentir redevable
Accepter ou offrir un cadeau hors cadre
professionnel
Dépasser un montant pour un déjeuner
Fournisseur ayant un intérêt personnel
Adaptabilité des règles à l'étranger
Accepter un cadeau livré chez moi

Chapitre 2

Les interdits

Notes de frais
Avantages personnels
Avantages indus
Actifs de l'entreprise
Faire appel à des intermédiaires
Aider un fournisseur à obtenir un
marché
Cadeaux et appel d'offres
Trafic d'influence

Chapitre 3

Être vigilant

Lancer une alerte
Sponsoring et mécénat
Cas de harcèlement / discrimination
/ pression
Transparence en cas de conflit
d'intérêt
Méfiance auprès de fournisseur
Acte de corruption

Chapitre 4

Résister, se protéger

Verser un paiement de facilitation
Responsabilité et management
Profiter de sa position
Évaluer ses tiers
Accord écrit
Solliciter le service conformité

Chapitre 5

L'affaire de tous

Loi Sapin 2 : concerne toutes les
entreprises
Promotion du dispositif par les
managers
Sanctions disciplinaires
Sanctions pénales
Accompagnement des salariés
Prévention de la corruption
Au-delà des frontières
Les lois étrangères anticorruption

Pédagogie

Un parcours de formation individualisé alternant tests et révisions

1

Un diagnostic initial
des connaissances

2

Des sessions
d'Ancrage Mémoirel®

3

Une évaluation finale
des acquis



woonoz

Moteur d'ancrage mémoirel®

contact@woonoz.com • 04 69 64 70 50

www.woonoz.com